

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 7 Juin 2021, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Maurice Massé	(02)
	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)
<u>Absent</u> :	Patrick Dubuc	(05)
	Johanne Rheault	(06)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et secrétaire-trésorière était présente.

076-06-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

3. FINANCES

3.1 Présentation des comptes de la municipalité

4. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Renouvellement - Loisir et Sport de L'Abitibi-Témiscamingue

5. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

6. FAIT SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

7. ADMINISTRATION

7.1 Lettre mission – audit de conformité – Adoption du budget et Adoption du programme triennal d'immobilisation

7.2 Bordereau de paie électronique

7.3 Entente- Quai municipale

7.4 Licence photo Mathieu Dupuis – Campagne Défis RH

7.5 Demande d'autorisation – Ponceau rang 8&9 Ouest

8. VOIRIE

8.1 Journalier-opérateur

8.2 Ponceaux rang 8&9

8.3 Air climatisé niveleuse

8.4 Abat-poussière

8.5 Pont P -00158

9. RÈGLEMENTS

9.1 Adoption règlement # 119-2021 – Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville

9.2 Adoption règlement # 120-2021 relatif au contrôle des chiens et abrogeant le règlement 107-2018 de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville

10. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉES DE L'ASSEMBLÉE

077-06-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 Mai 2021 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 3 Mai 2021 soit accepté tel que rédigé.

078-06-2021

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 33 666.61\$

Comptes à payer avec les chèques # 0109 à 0134 pour un total de 62 748.27\$

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

079-06-2021

RENOUVELLEMENT – LOISIR ET SPORT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la période se terminant le 31 mars 2022 au coût de 90\$ plus taxe.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

FAIT SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Monsieur Pascal Rheault, maire, dépose les faits saillants du rapport financier 2020 et informe qu'il sera dans le prochain journal municipal.

LETTRE MISSION – AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Madame Sandra Boutin, directrice générale, dépose aux conseils la lettre mission – audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisation. Cette lettre a aussi été envoyée aux conseils par courriel.

080-06-2021

BORDEREAU DE PAIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'envoi des bordereaux de paie par voie électronique;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte l'offre de service de CIM pour l'installation du module de bordereau de paie électronique au coût de 180.50\$ plus taxe.

081-06-2021

ENTENTE – QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès au quai municipal, nous devons utiliser l'entrée et une partie du terrain situé sur le lot 609059.

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la décision d'autoriser Monsieur Pascal Rheault, maire et Sandra Boutin, directrice générale de la Municipalité, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

082-06-2021

LICENCE PHOTO MATHIEU DUPUIS – CAMPAGNE DÉFIS RH

CONSIDÉRANT QU'un fond photographique a été créé par Mathieu Dupuis afin de notamment déployer la stratégie d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre pour le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de la licence ont été présentées à la table des maires;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER Monsieur Pascal Rheault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de licence d'utilisation.

DEMANDE D'AUTORISATION – PONCEAU RANG 8&9 OUEST

Reporté à une séance ultérieure

083-06-2021

JOURNALIER- OPÉRATEUR

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité procède à l'embauche, M. David Dionne, à titre de journalier-opérateur, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2021.

084-06-2021

PONCEAUX RANG 8&9

CONSIDÉRANT QUE Cima + a procédé au relevé d'arpentage des ponceaux dans le but de vérifier que les concepts prévus sont adéquats.

CONSIDÉRANT QUE la conception a été réalisée en période hivernale, sans relevé d'arpentage;

CONSIDÉRANT QUE, la longueur de deux ponceaux devrait être augmentée respectivement à 3 mètres et 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE Cima + nous recommande de prévoir l'implication d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité en chantier lors de la surveillance;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de service suivante:

SNC-Lavalin GEM Québec inc. à Val-d'Or : 6 042.51\$ avant taxe

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la modification pour la longueur des deux ponceaux;

QUE la municipalité accepte l'offre de service de SNC Lavalin GEM Québec inc. au coût de 6 042.51\$ avant taxe pour le contrôle de la qualité en chantier.

085-06-2021

AIR CLIMATISÉ NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE l'air climatisé de la niveleuse doit être réparé :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

Strongco : 4797.35\$ avant taxe

TCC : 6 109.90\$ avant taxe

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la décision d'accepter le plus bas soumissionnaire qui est Strongco au coût de 4797.35\$ avant taxe.

ABAT-POUSSIÈRE

La directrice générale, Sandra Boutin, informe les citoyens que l'épandage de l'abat-poussière se fera le 10 juin 2021, si la température nous le permet.

Pour la traverse Manneville, traverse Gourde et traverse Villemontel l'épandage se fera le 21 juin 2021 si la température nous le permet

Une dernière passe sera organisée plus tard dans l'été, selon les besoins

PONT P-00158

La directrice générale, Sandra Boutin, informe les citoyens que nous avons eu plusieurs échanges téléphoniques et courriel avec le MTQ. Nous sommes en attente de leurs réponses à savoir ce qu'ils vont faire puisque la structure du dessous qui appartient au MTQ est pourrie et la municipalité ne peut réparer la section du dessus tant que le MTQ n'a pas réparé leurs sections.

086-06-2021

ADOPTION RÈGLEMENT # 119-2021 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 3 Mai 2021 ;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 119-2021, sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville soit adopté.

087-06-2021

ADOPTION RÈGLEMENT # 120-2021 RELATIF AU CONTRÔLE DES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 107-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue 3 Mai 2021 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier le règlement 107-2018 relatif au contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire abroger les règlements no. 55A, 57A, 2011-78 et 107-2018

Il est proposé par : Maurice Massé

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 120-2021, relatif au contrôle des chiens et abrogeant le règlement 107-2018 de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville soit adopté.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

088-06-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Maurice Massé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h26.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, directrice générale

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.